



Grand Prix Walcourt *Ferdinand Bracke*

Guide technique

Manche d'ouverture de la Coupe de Belgique Juniors
Dimanche 7 avril 2024 - Laneffe (Walcourt)



Partenaires principaux



Marbrerie funéraire et du bâtiment

0485 76 30 57

0497 93 05 66

www.mfdupont.be

100%
CLÔTURÉ,
0%
STRESSÉ !

www.multisepa.be



Organigramme

ORGANISATION		
Directeur de course	Justin VAN HOECKE	0489 64 44 06
Responsable sécurité	Christian LIBERT	0496 89 23 88
Coordination (événement)	Arnaud GUILLAUME	0496 51 74 81
	Laurence MÉLYS	0485 40 84 06
Responsable itinéraire	Justin VAN HOECKE	0489 64 44 06
Prise des GPM	Jean-Pol GRAUX	0495 88 13 81
Responsable anti-dopage	Léon VAN LANCKER	0479 38 65 81
Responsable protocole	Arnaud GUILLAUME	0496 51 74 81
Accueil VIP	Jean-Pierre DUBOIS	0493 55 22 72
	Laurence MÉLYS	0485 40 84 06
PRESTATAIRES		
Drapeaux rouges/drapeau vert	La DH	
Drapeaux jaunes + ardoisier	MotoCyclisme (9 motos + 1 ardoisier)	
Escorte policière	WPR Namur	
Dépannage neutre	Passion4Cycling (2 voitures)	
Camion balai	Jacques GUILLAUME	0475 28 87 17
Véhicule VIP + transport	Belfius	
Podium	EuroTrafic	
Speaker départ/arrivée	Jacques NINANE	0475 67 88 00
Transpondeurs	Freddy VAN STEEN	
Informatique	Sabine VANHOUTE	
Photo-finish	Christian BOUILLLOT	
TEAM RADIO-TOUR		
Télécommunications	FCWB - Michel HAVELANGE	
Speaker Radio-Tour	Freddy HAVELANGE	
Pilote moto Belgian Cycling	Rudy PLOMB	
ASSISTANCE MÉDICALE		
Médecin de course	Aline MEERT	0496 62 13 32
Ambulances	MedPrevent	

COLLÈGE DES COMMISSAIRES	
Président du jury	Pascal EECKHOUT
Commissaire 2	Martin DEFREYNE
Commissaire 3	François GÉRARD
Commissaire 4	Daniel FINCK
Juge à l'arrivée	Hervé MOREAU
Délégué technique	François GÉRARD
Commissaire moto	Denis LEJEUNE

Règlement particulier de l'épreuve

Article 1. Organisation

Le 2^e Grand Prix Ferdinand Bracke est organisé par Sprint 2000 Charleroi Asbl, en collaboration avec la ville de Walcourt, en vertu des règlements de l'UCI et de Belgian Cycling. L'épreuve a lieu le dimanche 7 avril 2024.

Article 2. Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux coureurs de la catégorie Junior et est enregistrée au calendrier national de Belgian Cycling. Elle est reprise sous la catégorie U19 (1.14) et est une manche de la Coupe de Belgique Juniors.

Article 3. Participation

Un maximum de 150 partants est autorisé (25 équipes x 6 coureurs). L'épreuve est ouverte aux 25 clubs inscrits à la Coupe de Belgique juniors 2024. Le nombre de coureurs par équipe s'élève au moins à 4 et au maximum à 6.

Article 4. Permanence

La confirmation des coureurs partants et le retrait des numéros de dossard a lieu le dimanche 7 avril 2024 de 9h00 à 10h30 au rez-de-chaussée de la salle omnisports de Laneffe : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (Walcourt).

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des organisateurs et du collège des commissaires, aura lieu le même jour à 11h00, au 1^{er} étage de la salle omnisports.

Une réunion de sécurité, en présence des pilotes, chauffeurs et services de sécurité, est prévue à 11h40 au même endroit.

Article 5. Radio-Tour

Les informations Radio-Tour sont diffusées sur le canal 1 (164.63125) de Belgian Cycling.

Article 6. Assistance neutre

Deux voitures d'assistance neutre suivent la course.

Article 7. Délais

Chaque coureur franchissant la ligne d'arrivée avec un retard dépassant 8% du temps total du vainqueur n'est pas repris dans le résultat. À titre exceptionnel, cette limite peut être adaptée par le collège des commissaires en concertation avec l'organisateur.

Sur ordre des services de police, tout concurrent évoluant avec un retard de 3 minutes sur le peloton principal sera mis hors-course. Cette mesure est valable durant toute la durée de l'épreuve, hormis le dernier tour du circuit local.

Article 8. Prix

Les prix suivants sont attribués selon le barème Belgian Cycling, comme suit :

Individuel (20 prix) : 25, 22, 20, 17, 15, 12, 10, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 7, 5, 5, 5, 5, 5, 5 €.

Interclubs (25 prix) : 100, 85, 75, 65, 55, 50, 45, 45, 40, 40, 35, 35, 35, 35, 35, 25, 25, 25, 25, 20, 20, 20, 20, 20 €.

Le montant total des prix attribués lors de l'épreuve s'élève à 1200€. Le paiement a lieu en cash après l'arrivée.

Article 9. Antidopage

Le contrôle antidopage a lieu au rez-de-chaussée de la salle omnisports de Laneffe. Les règlements de Belgian Cycling et de la communauté française font foi.

Article 10. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter auprès du protocole:

- Les trois premiers de l'épreuve ;
- Le leader de la Coupe de Belgique ;
- Le vainqueur du prix des monts.

Ils devront se présenter au plus tard dans les 10 minutes après leur arrivée. Le podium est situé sur le lieu de départ : Place Saint-Lambert à 5651 Laneffe.

Article 11. Environnement

Une zone de déchets est prévue à l'endroit tel que prévu dans l'itinéraire-horaire. Elle sera matérialisée par un balisage spécifique qui annonce l'entrée et la sortie de cette zone.

L'organisation demande que les zones de déchets soient utilisées par les coureurs. Le nettoyage est à charge de l'organisateur.

Article 12. Service médical

Deux ambulances et un médecin suivront la course. Par ailleurs, un poste médical fixe est prévu à hauteur de la ligne d'arrivée.

Article 13. Prix des monts

Un Prix des monts sera décerné au terme de l'épreuve. Les trois premiers coureurs au sommet de chaque difficulté répertoriée recevront respectivement 5, 3 et 1 point(s).

Le coureur totalisant le plus de points au total sera récompensé du titre de meilleur grimpeur et sera invité sur le podium protocolaire. En cas d'ex-aequo, le plus grand nombre de premières places déterminera le vainqueur et en cas de nouvel ex-aequo, la position à l'arrivée.

Pour remporter le Prix des monts, il faut impérativement terminer l'épreuve dans les délais fixés par l'organisateur.

Liste des côtes comptant pour le Prix des monts :

Km 38,5 – côte de Laneffe (1^{er} passage de la ligne d'arrivée)

Km 56,3 – côte de Laneffe (2^e passage de la ligne d'arrivée)

Km 74,1 – côte de Laneffe (3^e passage de la ligne d'arrivée)

Km 91,9 – côte de Laneffe (4^e passage de la ligne d'arrivée)

Aucun point n'est décerné lors de l'arrivée de la course.

Article 14. Sanctions

Les règlements de l'UCI et de Belgian Cycling sont d'application.

Les infractions aux règlements susmentionnés seront sanctionnés en vertu du règlement et du barème des sanctions de Belgian Cycling.

Articles 15. Litiges, contestations ou cas imprévus

Tout litige, contestation ou cas imprévu relatif à l'épreuve relève de la compétence exclusive du collège des commissaires.

Articles 16. Compréhension

Le présent règlement en français fait foi. L'organisateur se retire de toute responsabilité quant à un problème de compréhension.

Partenaires logistiques



RENARD SOMZEE

DEPUIS 1981

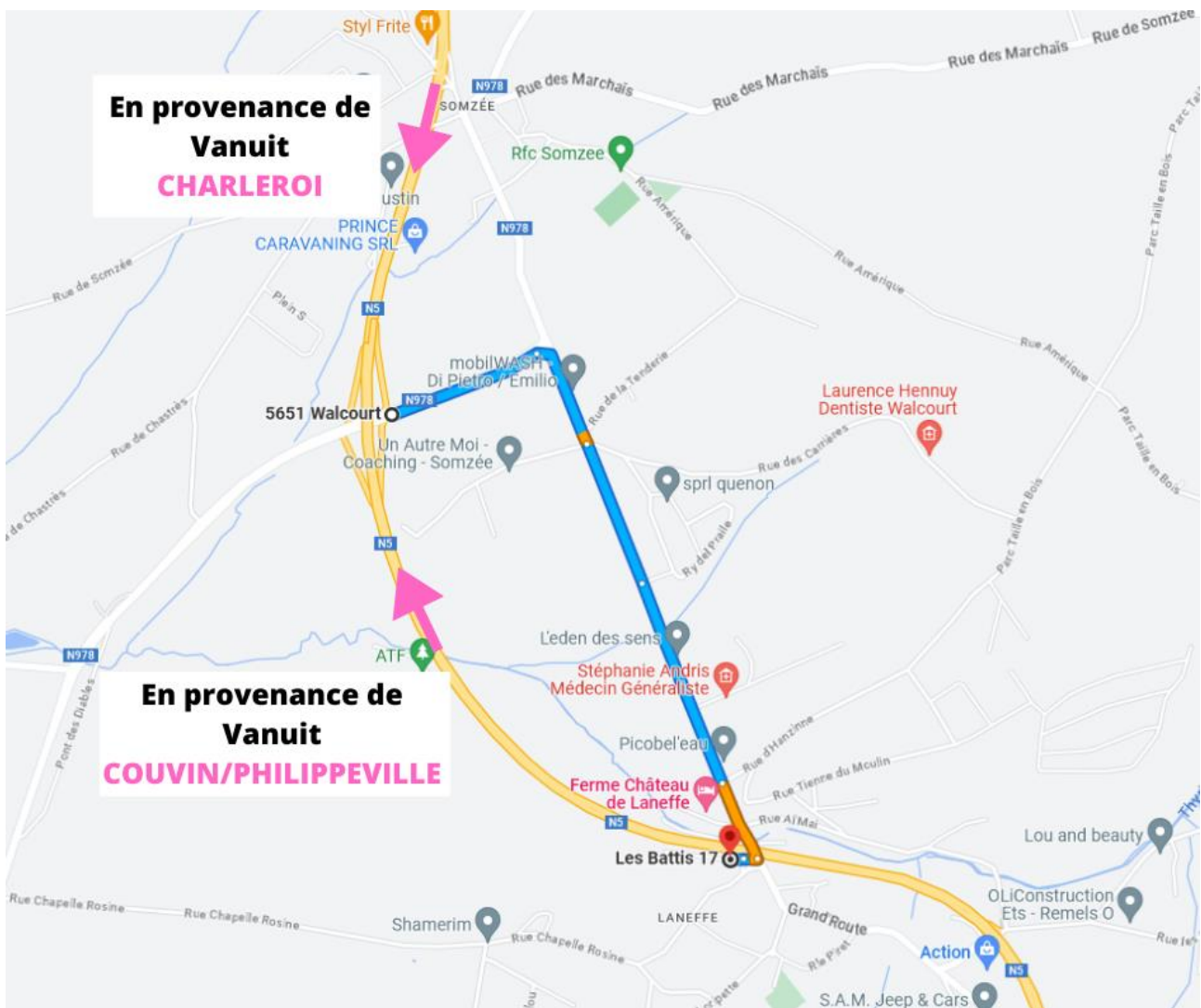
Achat et vente voitures d'occasion

Rue Sainte-Barbe 33 - 5651 Somzée
Tél.: 071.65.50.74 • info@garagerenard.be
www.garagerenard.be



CAFÉ SAINT-ELOI

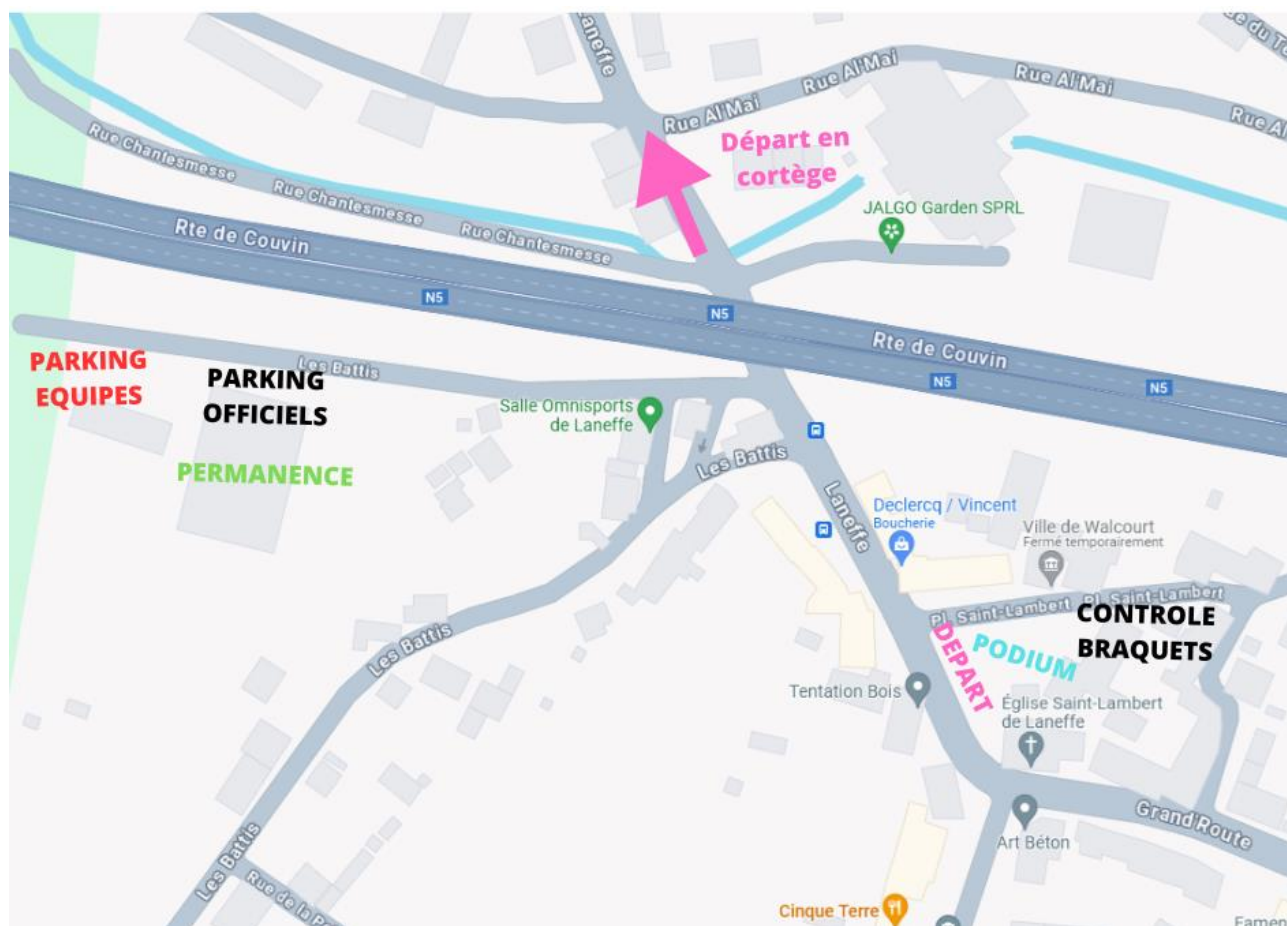
Accès zone de départ (via N5)



PPO : Croisement Pont des Diables/Grand'Rue à 5651 Somzée (Walcourt).

Sur la N5, prendre la sortie Walcourt/Laneffe/Somzée/Beaumont/Lacs de l'Eau d'Heure (N978)

Implantations de départ



Parkings :

Équipes (uniquement les véhicules d'équipe) : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (parking en gravier au fond de la rue).

Coureurs : voir page suivante.

Officiels/organisation (privés et hors-course) : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (à proximité de la salle omnisports).

- ⇒ Véhicules commissaires/médecin/Belgian Cycling/ambulances/voitures neutres/drapeaux rouges/drapeau vert/camion balai stationnés sur la Place Saint-Lambert.

Permanence (inscriptions, distribution des accréditations), vestiaires et briefings :

Rez-de-chaussée, salle omnisports de Laneffe : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (Walcourt).

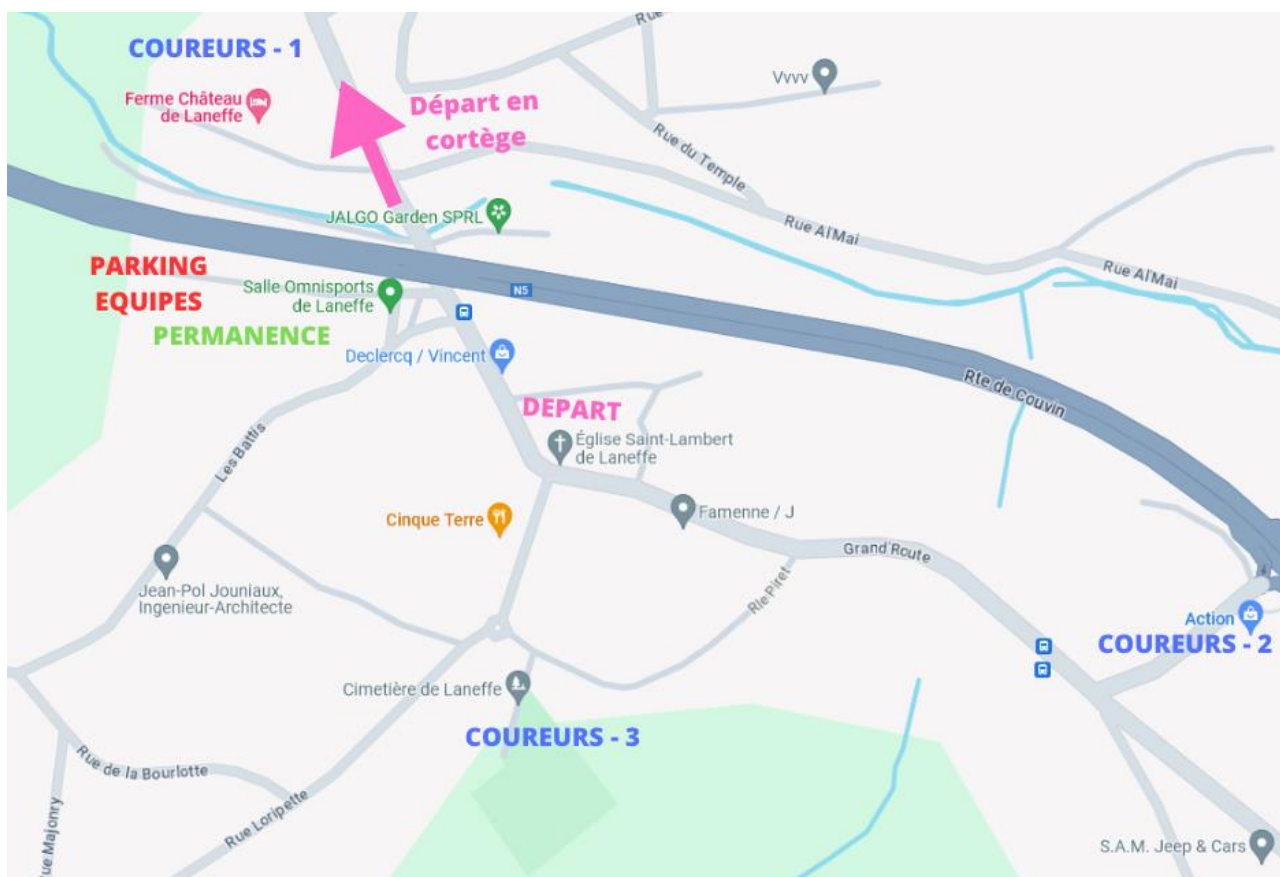
Réunion des chefs d'équipe : 11h00, 1^{er} étage de la salle omnisports.

Réunion de sécurité : 11h40, 1^{er} étage de la salle omnisports.

Signature de la feuille de contrôle : entre 11h55 et 12h45 sur le podium, installé sur la Place Saint-Lambert.

Contrôle braquets : en amont de la ligne de départ, place Saint-Lambert.

Parkings coureurs



- 1 – Garage Renard/Somzée : Rue Sainte-Barbe, 33 (capacité d'environ 50 places).
- 2 – Parking Dreamland : Rue de Thy-le-Bauduin (capacité d'environ 70 places)
- 3 – Cimetière de Laneffe : Ruelle Piret (capacité d'environ 25 places).

Partenaires médias

Bouké

Le média made in chez nous



Constitution de la bulle-course



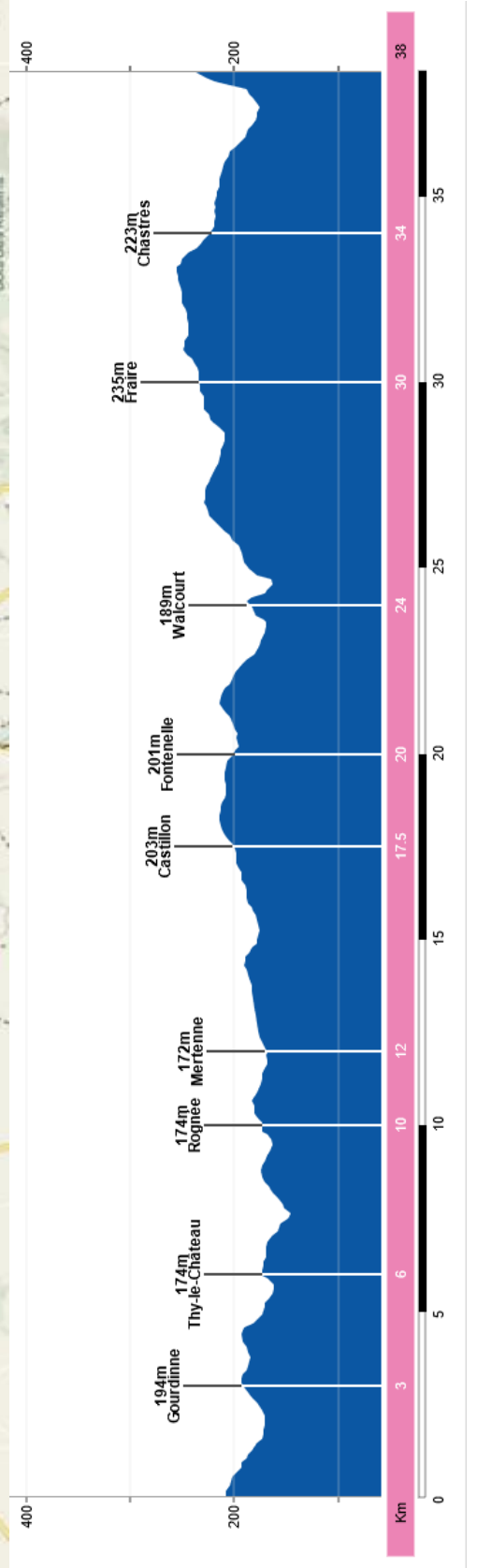
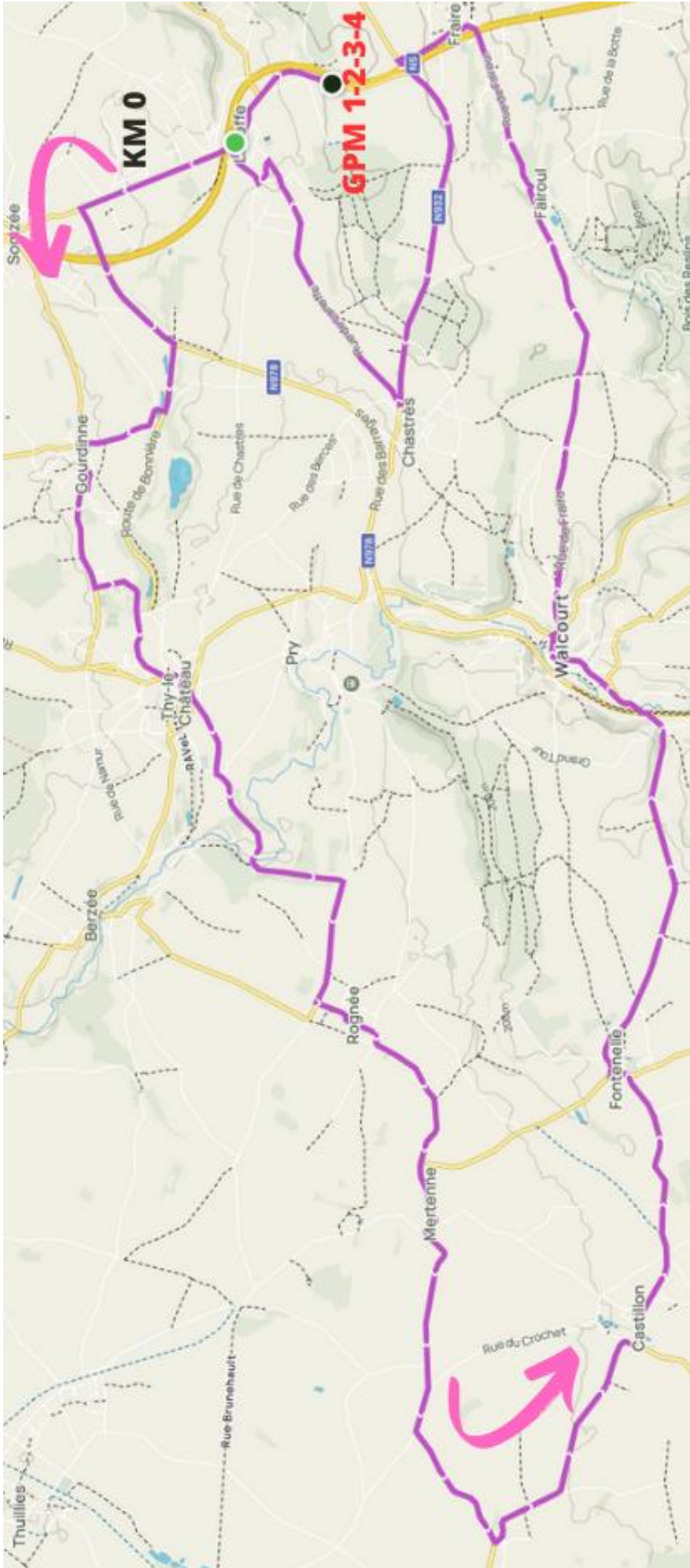
Départ en cortège de la Place Saint-Lambert, direction Somzée.

Les véhicules drapeau rouge, radio-tour, commissaires, voitures neutres, ambulances, voiture-balai et drapeau vert se garent sur la place en attente du départ.

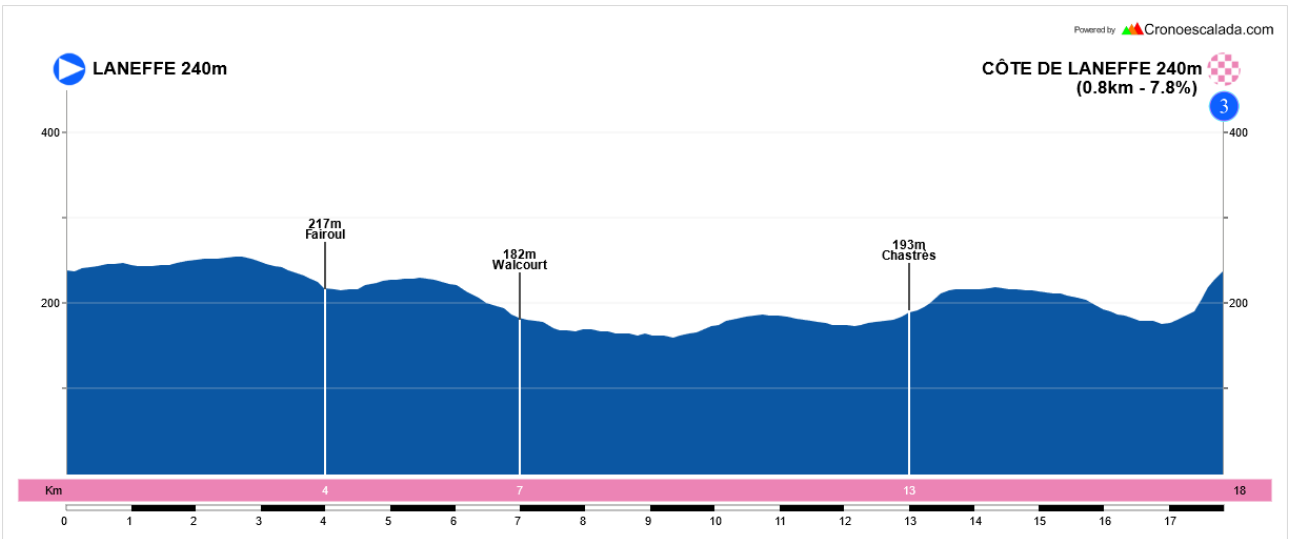
Les directeurs sportifs attendent dans la rue Les Battis.

La constitution de la bulle-course, au moment du départ, sera régulée par des stewards.

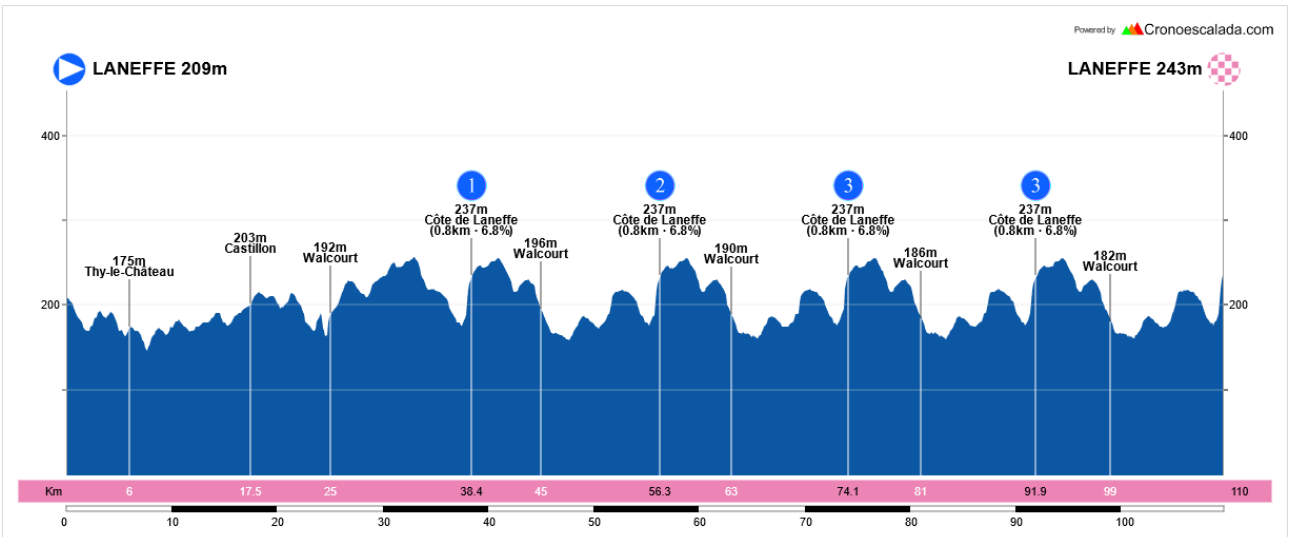
Parcours en ligne (38,5 km)



Circuit local (17,8 km)



Profil général



Itinéraire/horaires

Village	Rue/croisement	KM +	KM -	40 km/h	42 km/h	44 km/h
LANEFFE	Départ de la Place Saint-Lambert, en cortège sur 1,2 k					
	→ Grand'Route			13 : 00	13 : 00	13 : 00
SOMZEE	↑ Rue Sainte-Barbe, Grand'Rue (départ réel)	0	109,7			
	← N978 - Pont des Diables (passage sur pont N5)	0,2	109,5	13 : 03	13 : 03	13 : 03
GOURDINNE	→ Route de Bonnières	1,6	108,1	13 : 05	13 : 05	13 : 05
	→ Rue de Chastrès	2,2	107,5	13 : 06	13 : 06	13 : 06
	← Rue d'en Haut	3,1	106,6			
	↑ Place Saint-Walhère, Rue de la Brasserie	3,3	106,4	13 : 08	13 : 08	13 : 07
THY-LE-CHATEAU	↑ Rue de Gourdinne	4,3	105,4			
	← Rue du Fourneau	4,4	105,3	13 : 09	13 : 09	13 : 08
	↑ Rue du Chénia	5	104,7			
	← Grand Chemin	5,3	104,4	13 : 10	13 : 10	13 : 09
	← Rue des Carrossiers	5,6	104,1			
	→ Rue de la Pairelle	5,8	103,9	13 : 11	13 : 11	13 : 10
	↑ Rue des Tourterelles	5,9	103,8			
	→ Chemin des Meuniers	6	103,7	13 : 12	13 : 11	13 : 11
	← Chemin des Meuniers	6,9	102,8	13 : 13	13 : 12	13 : 12
	→ Rue du Fondry	8,6	101,1	13 : 16	13 : 15	13 : 15
ROGNEE	← Rue Boulvin	9,7	100	13 : 17	13 : 16	13 : 16
	↑ Rue de Rognée	11,7	98	13 : 20	13 : 19	13 : 19
MERTENNE	↑ Rue de Thuillies	12,2	97,5			
	← Rue de Thuillies	12,3	97,4	13 : 21	13 : 20	13 : 20
	↑ Chemin de Mertenne	13,6	96,1	13 : 23	13 : 22	13 : 21
CLERMONT	← Rue des Givry	14,1	95,6	13 : 24	13 : 23	13 : 22
	← Rue de Castillon	15,4	94,3	13 : 26	13 : 25	13 : 24
CASTILLON	↑ Rue de Clermont	16,1	93,6	13 : 27	13 : 26	13 : 25
	→ Rue d'Havré	17,5	92,2			
	← Rue du Charron	17,6	92,1	13 : 29	13 : 28	13 : 27
	↑ Rue Tayart	18,5	91,2	13 : 30	13 : 29	13 : 28
FONTENELLE	↑ Rue du Coupjat	19,7	90	13 : 32	13 : 31	13 : 29
	← Rue de Boussu	20,1	89,6			
	→ Rue des Roses	20,3	89,4	13 : 33	13 : 32	13 : 30
WALCOURT	↑ Rue de Maisoncelle, Rue de Tivoli	22,6	87,1	13 : 37	13 : 35	13 : 33
	← N978 - Rue des Barrages					
	→ Rue de Gerlimpont	23,7	86	13 : 38	13 : 36	13 : 34
	↑ Rue Notre-Dame, Grand Place, Rue de la Montagne	24	85,7			
	→ Rue Saint-Pierre	24,8	84,9			
	↑ Rue de Fraire	25	84,7	13 : 40	13 : 38	13 : 36
FAIROUL	↑ Rue de Baileux, Rue de Fairoul	26,5	83,2	13 : 44	13 : 42	13 : 40
FRAIRE	↑ Rue de Fairoul	28,9	80,8	13 : 47	13 : 44	13 : 42
	← Rue de Rocroi	30,4	79,3	13 : 48	13 : 45	13 : 43
	← N932 - Rue des Ourmes (passage sur pont N5)	31,1	78,6	13 : 50	13 : 47	13 : 45
CHASTRES	↑ N932 - Rue du Four	33,2	76,5	13 : 53	13 : 50	13 : 48
	→ Rue de Laneffe (entrée circuit local)	34,2	75,5	13 : 54	13 : 51	13 : 49
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	36	73,7			
	← Rue de la Bourlotte	36,7	73	13 : 57	13 : 54	13 : 52
	→ Les Battis	36,9	72,8			
	→ Grand'Route	37,3	72,4	13 : 58	13 : 55	13 : 53
	1 ^{er} passage de la ligne d'arrivée - GPM 1	38,5	71,2			
	Zone de collecte et zone de ravitaillement	38,6	71,1	14 : 00	13 : 57	13 : 55
FAIROUL	→ N932 - Rue des Ourmes	39,2	70,2	14 : 02	13 : 59	13 : 57
	← Rue des Jonquilles	41,3	68,4	14 : 04	14 : 01	13 : 59
WALCOURT	→ Rue de Baileux	42,5	67,2	14 : 06	14 : 03	14 : 01
	→ Rue des Ry de Ry	44,4	65,3	14 : 09	14 : 06	14 : 03
	→ Rue de la Station	46,1	63,6	14 : 11	14 : 08	14 : 05
THY-LE-CHATEAU	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	47,3	62,4	14 : 13	14 : 10	14 : 07
	→ Rue des Tourterelles	49	60,7	14 : 16	14 : 13	14 : 09
CHASTRES	↑ Rue des Berces	49,6	60,1	14 : 17	14 : 14	14 : 10
	↑ Rue du Vertia	51,5	58,2	14 : 20	14 : 16	14 : 12
	← N932 - Rue du Four	52	57,7			
LANEFFE	← Rue de Laneffe	52,1	57,6	14 : 21	14 : 17	14 : 13
	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	53,9	55,8			
	← Rue de la Bourlotte	54,6	55,1	14 : 24	14 : 20	14 : 16
	→ Les Battis	54,8	54,9			
	→ Grand'Route	55,2	54,5	14 : 25	14 : 21	14 : 17

	2 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 2	56,3	53,4	14 : 27	14 : 23	14 : 19
	Zone de collecte et zone de ravitaillement	56,4	53,3			
	→ N932 – Rue des Ourmes	57	52,7			
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	59,1	50,6	14 : 31	14 : 27	14 : 23
	→ Rue de Baileux	60,4	49,3	14 : 33	14 : 29	14 : 25
WALCOURT	→ Rue des Ry de Ry	62,3	47,4	14 : 36	14 : 32	14 : 28
	→ Rue de la Station	64	45,7	14 : 38	14 : 34	14 : 30
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	65,2	44,5	14 : 40	14 : 36	14 : 32
THY-LE-CHATEAU	→ Rue des Tourterelles	66,9	42,8	14 : 43	14 : 38	14 : 34
	↑ Rue des Berces	67,5	42,2	14 : 44	14 : 39	14 : 35
CHASTRES	↑ Rue du Vertia	69,4	40,3	14 : 47	14 : 42	14 : 37
	← N932 – Rue du Four	69,9	39,8	14 : 48	14 : 43	14 : 38
	← Rue de Laneffe	70	39,7			
LANEFFE	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	71,8	37,9	14 : 51	14 : 46	14 : 41
	← Rue de la Bourlotte	72,4	37,3			
	→ Les Battis	72,6	37,1			
	→ Grand'Route	73	36,7	14 : 52	14 : 47	14 : 42
	3 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 3	74,1	35,6	14 : 54	14 : 49	14 : 44
	Zone de collecte et zone de ravitaillement	74,2	35,5			
	→ N932 – Rue des Ourmes	74,8	35,2	14 : 56	14 : 51	14 : 46
FAIROUL	← Rue des Jonquilles	76,9	33,2	14 : 58	14 : 53	14 : 48
	→ Rue de Baileux	78,2	31,5	15 : 00	14 : 54	14 : 49
	→ Rue des Ry de Ry	80,1	29,6	15 : 03	14 : 57	14 : 52
WALCOURT	→ Rue de la Station	81,8	27,9	15 : 05	14 : 59	14 : 54
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	83	26,7	15 : 07	15 : 01	14 : 56
	→ Rue des Tourterelles	84,7	25	15 : 10	15 : 04	14 : 58
THY-LE-CHATEAU	↑ Rue des Berces	85,3	24,4	15 : 11	15 : 05	14 : 59
	↑ Rue du Vertia	87,1	22,6	15 : 14	15 : 07	15 : 01
CHASTRES	← N932 – Rue du Four	87,6	22,1	15 : 15	15 : 08	15 : 02
	← Rue de Laneffe	87,7	22			
	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	89,5	20,2	15 : 18	15 : 10	15 : 06
← Rue de la Bourlotte	90,3	19,4				
→ Les Battis	90,5	19,2				
LANEFFE	→ Grand'Route	90,8	18,9	15 : 19	15 : 11	15 : 07
	4 ^e passage de la ligne d'arrivée – GPM 4	91,9	17,8	15 : 21	15 : 13	15 : 09
	Zone de collecte	92	17,7			
	→ N932 – Rue des Ourmes	92,6	17,1	15 : 23	15 : 15	15 : 10
	FAIROUL	← Rue des Jonquilles	94,5	15,2	15 : 25	15 : 17
→ Rue de Baileux		95,8	13,9	15 : 27	15 : 19	15 : 14
→ Rue des Ry de Ry		97,9	11,8	15 : 30	15 : 22	15 : 16
WALCOURT	→ Rue de la Station	99,6	10,1	15 : 32	15 : 24	15 : 18
	↑ Rue de la Forge, Route de Thy-le-Château	100,8	8,9	15 : 34	15 : 26	15 : 20
	→ Rue des Tourterelles	102,6	7,1	15 : 37	15 : 29	15 : 22
THY-LE-CHATEAU	↑ Rue des Berces	103,2	6,5	15 : 38	15 : 30	15 : 23
	↑ Rue du Vertia	105	4,7	15 : 41	15 : 33	15 : 26
CHASTRES	← N932 – Rue du Four	105,4	4,3	15 : 42	15 : 34	15 : 27
	← Rue de Laneffe	105,5	4,2			
	↑ Rue Saint-Marcoux, Rue Loripette	107,2	2,5	15 : 45	15 : 36	15 : 29
← Rue de la Bourlotte	108	1,7				
→ Les Battis	108,2	1,5				
LANEFFE	→ Grand'Route	108,6	1,1	15 : 46	15 : 37	15 : 30
	ARRIVEE - 5 ^e passage de la ligne	109,7	0	15 : 48	15 : 39	15 : 32

Hôpitaux

Hôpital André Vésale	Rue de Gozée 706, 6110 Montigny-le-Tilleul	071 92 15 11
IMTR	Rue de Villers 1, 6280 Charleroi	071 10 61 20
Hôpital de Lobbes	Rue de la Station 25, 6540 Lobbes	071 59 92 11
Centre de santé des Fagnes	Boulevard Louise 18, 6460 Chimay	060 21 88 11

Zones de délestage/ravitaillement



Adresse : Grand'Route, 180 à 5651 Laneffe.

Dangers signalés par drapeau jaune

Départ fictif – Succession de chicanes (signalées en stop&go).

Km 2,3 – pont avec rétrécissement (tourne à droite vers Gourdinne), protégé.

Km 7,6 – **Moulin de Thy** – rétrécissement, protégé.

Km 12,3 – rétrécissements avec coussins berlinois (Mertenne).

Km 23,5 – potelets et îlot central (entrée de Walcourt, traversée de la N978 - Rue des Barrages).

Km 23,7 – îlot et rond-point (entrée de Walcourt).

Km 28,2 – ralentisseur prononcé (entrée de Fairoul).

Km 33,8 – rétrécissement avec chicane (entrée de Chastrès), protégé.

Km 34,2 – virage à droite en épingle (entrée du circuit local).

Km 42,5 – successions de virages serrés en bas d'une descente (entrée de Fairoul).

Km 42,8 – ralentisseur prononcé (sortie de Fairoul).

Km 45,3 – ralentisseurs (descente de la Rue des Ry de Ry, à Walcourt).

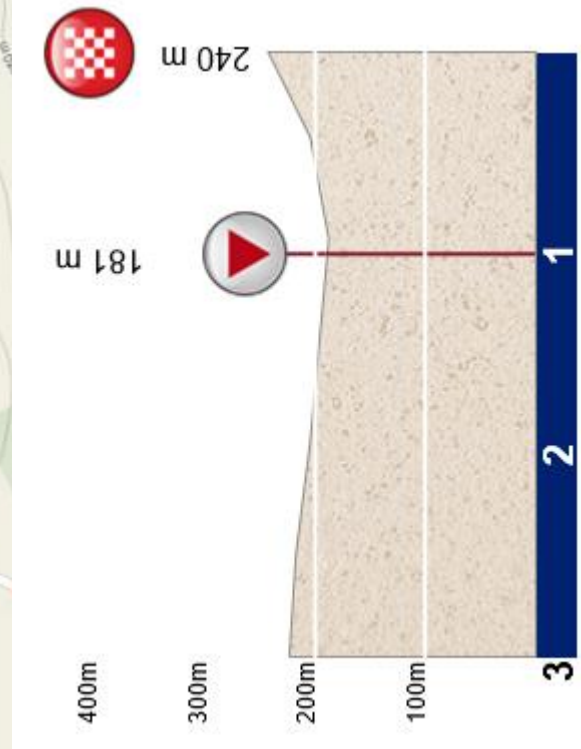
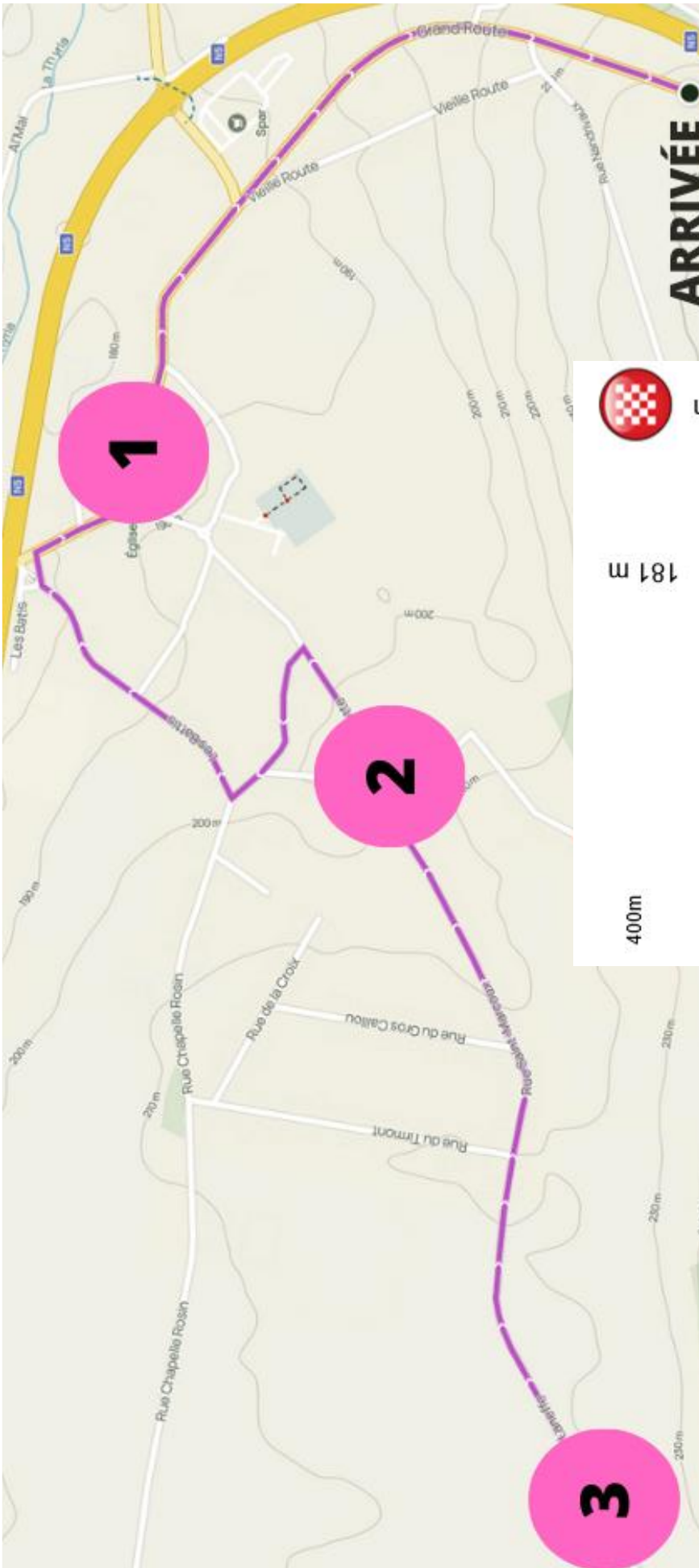
Way IN-Way OUT

Km 11,4 – à gauche vers Mertenne (Rue de Fontenelle). Reprise au km 20,3 (Rue des Roses).

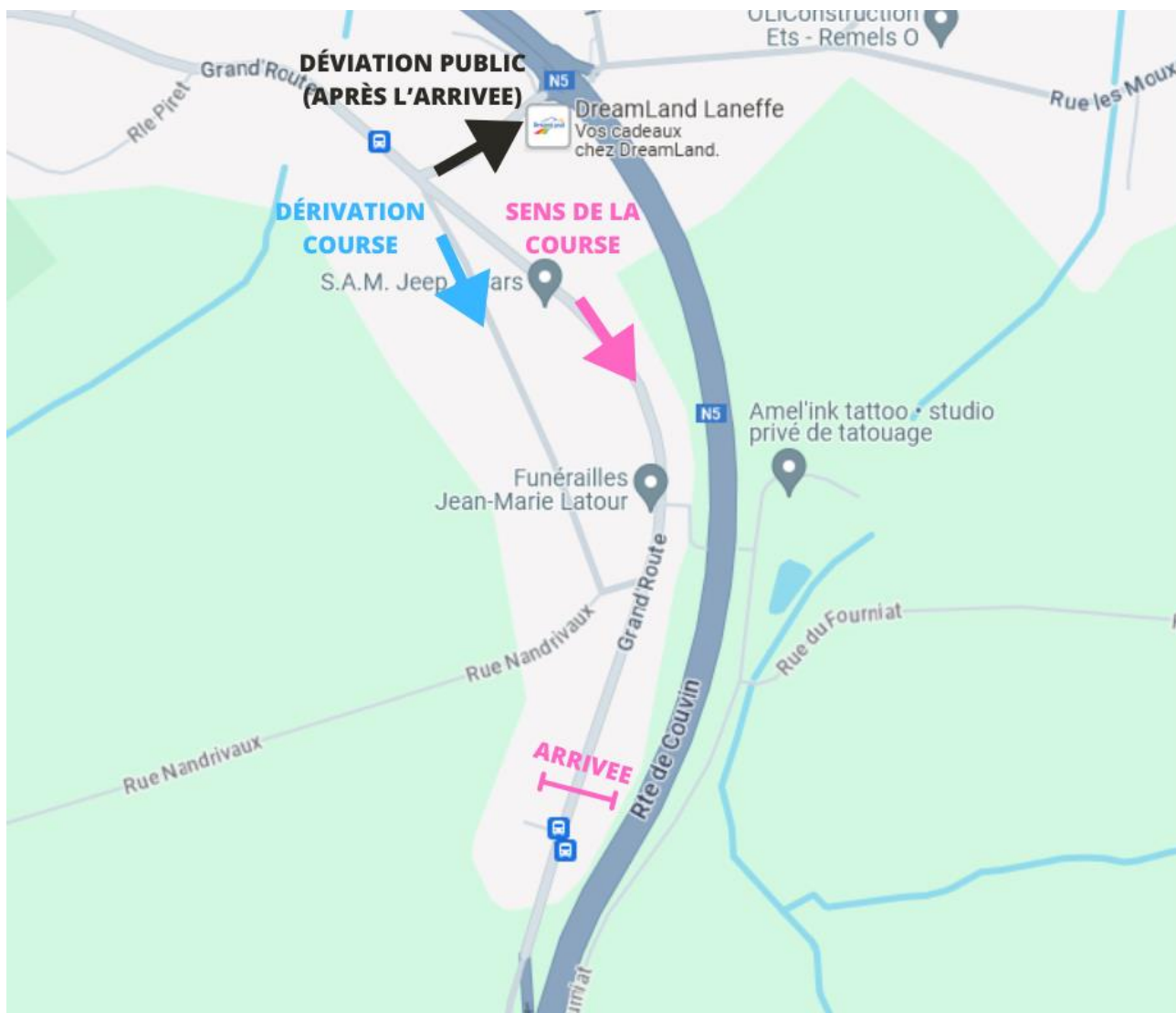
Partenaires secondaires



3 derniers kilomètres



Plan d'arrivée



Ligne d'arrivée : Grand'Route, 170 à 5651 Laneffe.

Dérivation directeurs sportifs : à 600 mètres de l'arrivée, Rue Vieille Route à droite puis Rue Nandrivaux, à gauche.

Les véhicules déviés attendent le passage du drapeau vert pour redescendre la côte en sens inverse et rallier leur parking respectif.

ATTENTION : Les voitures civiles suivant le drapeau vert seront déviées à gauche, Rue de Thy-le-Bauduin, au moment de l'arrivée et jusqu'à ce que le fond de ligne soit dégagé.

Plan d'implantations à l'arrivée

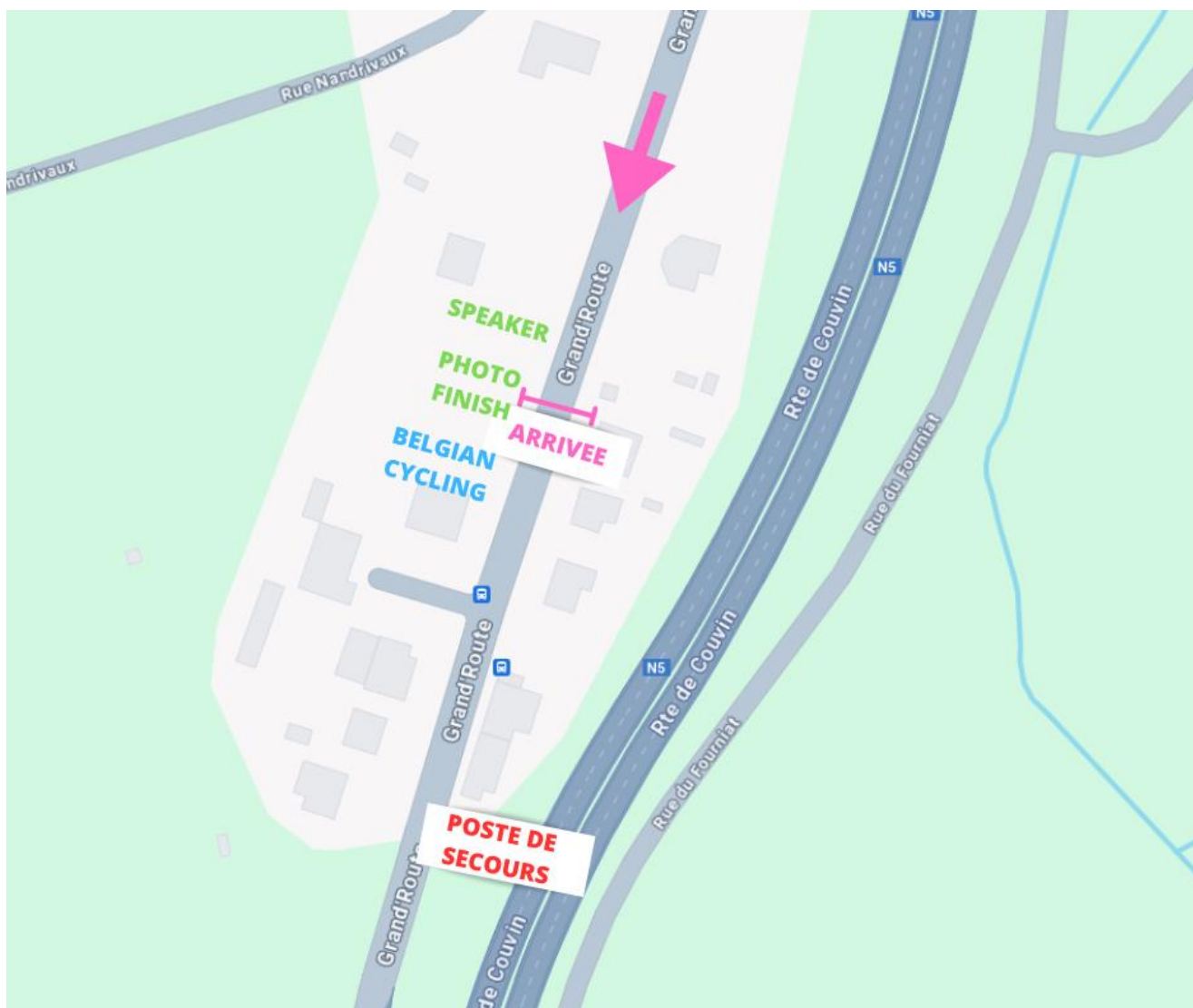


Photo-finish et camion Belgian Cycling à droite. Poste de secours 100m après la ligne à gauche.

Parkings (identiques au départ) :

Equipes : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (parking en gravier au fond de la rue).

Officiels : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (à proximité de la salle omnisports).

Podium : Place Saint-Lambert.

Vestiaires et local anti-dopage :

Rez-de-chaussée, salle omnisports de Laneffe : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (Walcourt).

Local classements (si nécessaire) :

1^{er} étage, salle omnisports de Laneffe : Les Battis, 17 à 5651 Laneffe (Walcourt).

Un véhicule « 8 places » est prévu pour accompagner les coureurs, contrôleurs anti-dopage au podium. Les commissaires peuvent être descendus à la salle omnisports par ce même véhicule dans la foulée.

Une fois le drapeau vert arrivé, TOUS les véhicules redescendent aux parkings prévus lors du départ.

Ordre de présentation des équipes

Sport en Moedig Genk	11h56
Onder Ons Parike	11h58
WAC Team	12h00
WP de Molenspurters Meulebeke	12h02
Vélo Club Ardennes	12h04
Van Mossel Heist CT	12h06
Van Moer Logistics CT	12h08
The Lead Out Cycling Academy	12h10
Team Kempen	12h12
Team Geo-Therm Carbonbike Marchovelette	12h14
Sport en Steun Leopoldsburg	12h16
Pierre&Sol - OG Cycles	12h18
KZLWC Davo	12h20
KVC t'Meetjesland Knesselare	12h22
Isorex CT	12h24
GMS CT Glabbeek	12h26
De Dijlespurters VV Mechelen	12h28
Cycling Club 1785	12h29
CT Luc Wallays – Jonge Renners Roeselare	12h31
Crabbé-Dstny	12h33
Brain ² Olympia Tienen	12h35
Avia-Rudyco CT	12h37
Alfasun AS Construct CT	12h39
Acrog-Tormans	12h41
Sprint 2000 Charleroi	12h43

Merci aux coureurs de se présenter en équipe et à l'heure au podium



Sprint 2000 Charleroi asbl remercie ses partenaires

NICAISE ASSURANCES 071/ 21 32 74
 INTER SPORT
 EUROTRAFIC
 BIORACER SPEEDWEAR
 Servipools.be PISCINES • WELLNESS
 ServiMat.be
 Ford
 STEVENY GROUPE
 Paulus VOS ÉMOTIONS CULINAIRES
 SUNITER
 JUMET PIÈCES
 SYSTEM DAIX SPRL L'USINAGE MODERNE DE TOUTS LES MÉTAUX
 AIRSPACE INDOOR SKYDIVING CHARLEROI BELGIUM
 MORDANT GROUP
 ALARME DE CLERCK
 Wave CONFORT
 We Invest
 DELHAIZE Proxy
 TITEUX TOITURE
 EEPGWER
 TOF Clean
 CRYOTHERAPIE BYGSA
 PRINTING
 T&E EVENT EVENT BUILDERS
 c.bm DOME
 VAN DER VALK HOTEL CHARLEROI AIRPORT
 BRASSERIE Les Templiers
 Wines Arts & Travel